



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## **CONF/PRES/SPEECH(2016)06**

Présentation des résultats de la session de juin de la Conférence des OING (20-24 juin 2016) au Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) du Comité des Ministres par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, 28 juin 2016

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Délégués

Merci de m'avoir donné l'occasion de partager avec vous les informations relatives à la dernière session de la Conférence des OING. Permettez-moi d'inclure dans ma présentation quelques informations sur les activités de la Conférence qui ont précédé cette session.

Tout d'abord à Sofia, à la veille de la Session du Comité des Ministres, j'ai tenu une réunion avec une vingtaine d'ONG bulgares agissant pour et avec les migrants. Cette réunion a été accompagnée par une réunion avec le représentant du Haut-Commissariat pour les Réfugiés et la direction de l'Agence nationale des réfugiés. Cela m'a permis ensuite de préparer le discours qui a été transmis au Secrétariat du Comité des Ministres.

Début juin a eu lieu la visite de la Conférence des OING à Varsovie. Notre délégation a été composée d'un délégué de la FIDH, d'une représentante du Comité d'experts sur le droit en matière d'ONG, d'une personne du Secrétariat et de moi-même. Nous avons entendu une quarantaine d'ONG dont le champ d'action concerne les droits de l'homme, la démocratie et la lutte contre les discriminations. Nous avons également rencontré des représentants des autorités publiques. Je remercie l'Ambassadeur de la Pologne, M. Stańczyk, pour son soutien et son conseil quant au choix des interlocuteurs pertinents du côté gouvernemental. Notre rapport sera prêt en septembre et suivra la même méthode de travail que le rapport sur la participation des ONG au processus décisionnel en République de Moldova et en Bulgarie.

Entre septembre et novembre auront lieu les visites en Roumanie, en Allemagne et en Hongrie. Les premières réunions préparatoires avec les représentations permanentes ont déjà eu lieu. Tous les rapports seront présentés à la réunion plénière le 27 janvier 2017 à l'occasion de laquelle les ambassadeurs seront invités à présenter leurs commentaires.

Le 6 et 7 juin, au Conseil de l'Europe, a eu lieu l'évènement que je peux qualifier de majeur pour nous, le débat sur la liberté d'association, les activités politiques des ONG et le financement étranger. 80 participants représentant des ONG, des gouvernements, des donateurs et des organisations internationales ont pris part au débat. Je remercie les autorités d'Azerbaïdjan d'avoir fourni l'autorisation spéciale permettant à M. Intigam Aliyev d'ouvrir le débat, malgré son interdiction de quitter le territoire. Tous mes remerciements vont à l'Ambassadeur Astrid Helle pour sa participation à la session d'ouverture. Une note d'information qui synthétise les observations et les conclusions faites durant les deux jours, vous a été envoyée hier. Je voudrais attirer votre attention sur l'importance de soutenir et protéger l'existence et le fonctionnement indépendant des ONG les plus exposées aux pressions. Un point souligné par les participants est que le mécanisme de protection des

défenseurs des droits de l'homme que le Conseil de l'Europe pourrait développer, devrait être multidimensionnel, centré sur la protection contre les représailles des défenseurs qui interagissent avec le Conseil de l'Europe et ne devrait pas faire abstraction de la protection des ONG dont ils sont membres ou leaders. On devrait s'engager en collaboration avec d'autres donateurs dans la création d'un fonds spécifique pour soutenir les ONG nationales, faute de quoi nos moyens d'action et leur impact seront très limités.

La Conférence veut s'engager dans la protection, le soutien, et le renforcement de la participation des ONG au processus décisionnel dans les pays membres du Conseil de l'Europe. A la dernière session, nous avons adopté la recommandation visant à protéger l'association moldave Promo Lex (membre de la FIDH) qui agit sur les territoires de la Transnistrie en défendant les droits fondamentaux des habitants. A travers les représailles que cette ONG est en train de subir de la part de l'administration « de facto » de la région transnistrienne, notre recommandation s'applique à tous les défenseurs des droits de l'homme dans cette région. Le document sera envoyé aux représentations permanentes concernées et il peut être mis à la disposition du GR-DEM, si vous le souhaitez, Madame la Présidente.

Dans ce contexte, nous devons fortement soutenir et inviter l'Assemblée parlementaire à aller de l'avant sur le suivi de leurs recommandations : celles qui concerne la protection des défenseurs des droits de l'homme et celle qui vise la prévention des restrictions inappropriées des activités des ONG en Europe.

Pour continuer sur la dimension de la protection, un des points majeurs relevé durant le débat d'actualité auquel certains Délégués ont pu participer, c'était la question du délit de solidarité qui est en vigueur dans plusieurs pays du Conseil de l'Europe et qui constitue un facteur pénalisant l'action des ONG qui aident les migrants. On ne peut pas dire que d'un côté les ONG sont des acteurs clés de soutien et de l'aide aux réfugiés et de l'autre les sanctionner à cause de ce qu'elles font. J'ai demandé à la Présidente de la Commission parlementaire des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de travailler sur ce sujet au sein de sa commission, en collaboration avec la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Nous avons également pu nous rendre compte à travers les témoignages de deux ONG grecques présentes, comment la coordination entre les ONG internationales et les ONG nationales est complexe et parfois difficile. Je pense que la Conférence des ONG à travers ses membres peut contribuer à ce sujet.

Trois autres événements majeurs ont eu lieu pendant notre session : la conférence sur le vieillissement et la santé comme enjeu de santé publique, avec la participation entre autres de Mme Gabriela Battaini-Dragoni, Lord Foulkes de l'Assemblée parlementaire, M. Mendes Bota de la délégation de l'Union européenne. Une recommandation commune a été adoptée par les participants à cet événement.

Mme Rabasa Grau, Ambassadeur d'Andorre est intervenue à la commission éducation et culture pour informer les ONG des initiatives menées par son pays, visant à promouvoir le cadre des compétences pour une culture démocratique.

Un *side event*, réunissant les représentants de toutes les religions et des représentants de l'Assemblée parlementaire, a permis de discuter la question : En quoi les religions peuvent-elles constituer un lieu d'émancipation pour les femmes ?

Nous avons également invité une vingtaine d'ONG jeunesse ou travaillant pour les jeunes autour d'une rencontre intergénérationnelle.

En plus des trois réunions des commissions thématiques, des « side-events » que je viens de citer, 13 groupes de travail ont tenu leurs réunions.

Depuis le début de mon mandat, j'essaie de rendre la Conférence des OING forte pour répondre aux défis extérieurs mais en même temps pour mener un travail sur le fonctionnement interne. Dans cette logique, nous avons adopté quelques modifications au règlement de la Conférence des OING. Un travail sur la communication interne et externe est en train de se faire.

Merci de votre attention et l'intérêt que vous portez à nos activités. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions et entendre vos suggestions.

Anna Rurka  
Présidente de la Conférence des OING